

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 19 décembre 2006

CG 06/5^{ème}/V-01

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
DEMANDE DE SUBVENTION DU CIDFF**

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) développe depuis plusieurs années des actions d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales.

En France, une femme sur 10 est victime de violence conjugale et 6 femmes en meurent par mois.

Les actions du CIDFF sont soutenues par le Conseil Général pour les bénéficiaires du RMI au titre du PDI (42 866 € pour 2006) et au titre de son fonctionnement à hauteur de 4 533 €

En décembre 2004, nous avons signé avec l'ensemble des partenaires départementaux (préfecture, justice..., CIDFF) une convention visant à soutenir les associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.

En Tarn et Garonne, les actions menées s'appuient principalement sur le C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles).

Le CIDFF a souhaité, depuis 2006, renforcer son action dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales et sollicite, pour 2006, une subvention du Conseil Général d'un montant de 54 684 € décomposé comme suit :

- participation des juristes/médiatrices interculturelles du CIDFF 82 à la consultation de prévention de la violence sur le site hospitalier de Montauban, action innovante régionale, le Tarn-et-Garonne ayant été choisi en qualité de département d'expertise de ce nouveau dispositif partenarial : 15 756 €;
- lieu d'écoute et de soutien psychologique individuel : 23 634 €;
- groupe de parole : 7 272 €;
- accueil en urgence dans les 48 heures : 7 272 €;
- impression de plaquettes : 750 €

Cette demande rentre dans le plan de financement d'un programme départemental dont le coût prévisionnel des actions s'élève à 95 345 € avec :

- concours FSE : 10 760 €
- aide du Conseil Général : 54 684 €
- centre hospitalier de Montauban : 29 901 €

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette demande de subvention et, le cas échéant, voter les crédits correspondants soit 54 684 € à imputer sur l'article 6745 sous fonction 58.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention de 54 684 € au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) répartie de la façon suivante :
 - participation des juristes/médiatrices interculturelles du CIDFF 82 à la consultation de prévention de la violence sur le site hospitalier de Montauban, action innovante régionale, le Tarn-et-Garonne ayant été choisi en qualité de département d'expertise de ce nouveau dispositif partenarial : 15 756 €;
 - lieu d'écoute et de soutien psychologique individuel : 23 634 €;
 - groupe de parole : 7 272 €;
 - accueil en urgence dans les 48 heures : 7 272 €;
 - impression de plaquettes : 750 €;
- Inscrit les crédits correspondants sur l'article 6745, sous-fonction 58 du budget départemental par décision de virement de crédit du chapitre 022.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,